

APPEL À PROJETS 2024



pour l'INNOVATION et
la RECHERCHE en SANTÉ



— CONTEXTE

Selon ses statuts, la « Fondation Force pour l'innovation et la recherche en santé », fondée en 1991, a pour but de définir, de promouvoir, de financer ou mettre en œuvre des actions d'aide et de coopération dans le domaine de la santé, permettant de développer la recherche médicale et biomédicale, ainsi que l'application et l'optimisation des techniques de traitement et de suppléance des fonctions vitales, en vue d'améliorer la qualité des soins apportés aux patients.

La Fondation Force souhaite poursuivre sa mission de contributeur actif au sein de l'écosystème de la santé, pour améliorer la santé et le bien-être de la population alsacienne.

En tant qu'acteur agile de l'écosystème de la recherche et de l'innovation en santé, nous avons la volonté de **favoriser une recherche interdisciplinaire pour promouvoir une médecine personnalisée plus prédictive et plus préventive.**

Nous souhaitons favoriser la création d'un environnement qui rassemble **chercheurs, cliniciens, entreprises privées et institutions académiques** non seulement pour imaginer et créer de la connaissance mais aussi pour transformer les découvertes en solutions pratiques.

Depuis 2021, Conseil d'Administration Fondation Force consacre une partie de ses ressources au **développement de partenariats stratégiques** et à un **appel à projets annuel**. Désormais, identifiée comme une organisation unique sur le territoire alsacien, la Fondation Force a redistribué plus de **2,6 millions d'euros**. Elle confirme ainsi son rôle de **premier contributeur philanthropique territorial en santé.**

L'appel à projets 2024 permet de préciser les champs d'intervention et de spécifier ses critères de sélection



— INTRODUCTION

La Fondation Force pour la recherche et l'innovation en santé consacre son appel à projets 2024 aux **initiatives favorisant l'amélioration des soins de santé**, en se concentrant particulièrement sur les **approches diagnostiques, pronostiques et théranostiques**.

Cette démarche découle d'un dialogue approfondi avec les acteurs territoriaux de la santé.



— CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les porteurs de projets peuvent être :

- des **associations de professionnels de santé libéraux**,
- des **établissements de santé**
- des **structures universitaires**, des unités de recherches ou d'investigations ou des associations de recherche
- des structures ayant vocation à apporter une aide aux **transferts technologiques** et à la **création d'entreprises innovantes**
- des **jeunes entreprises innovantes** connectées à l'écosystème territorial de la santé et/ou du monde académique

Afin de permettre aux approches innovantes de se déployer, cet appel à projet est **ouvert en priorité** aux projets dont la **maturité serait suffisamment avancée** pour dépasser le stade de l'idée.

Il est entendu que le soutien de la Fondation Force participe à un financement multipartite du projet : le candidat devra en ce sens **fournir la liste des autres ressources dont il dispose** pour mener à bien le projet, ainsi que la liste des demandes de co-financement en attente au moment de la soumission ou susceptible de l'être à la date de la clôture de l'appel à projets.

Les projets devront néanmoins démontrer qu'ils dépassent le fonctionnement habituel de l'établissement.

Le porteur du projet doit impérativement avoir son **siège en Alsace** : **les collaborations avec des équipes hors Alsace sont fortement encouragées**.



■ TYPOLOGIE DE PROJET

Les récents développements dans des domaines aussi variés que la génomique, la protéomique, l'imagerie, et l'analyse des données ont mis en lumière des biomarqueurs spécifiques, ouvrant ainsi des horizons novateurs pour le diagnostic, le pronostic, et le suivi thérapeutique des maladies.

L'appel à projets de 2024 a vocation à soutenir les initiatives à fort impact liées à la personnalisation des soins, mettant particulièrement l'accent sur la prévention et la prédiction. L'objectif central est de favoriser la généralisation du diagnostic précoce en intégrant des approches innovantes et translationnelles.

• VOLET RECHERCHE

Le volet Recherche de l'appel à projet a pour vocation **d'accompagner le changement d'échelle en matière de résultats et de diffusion de nouvelles solutions.**

- **Envergure et Impact** : Mettre en avant des projets de recherche qui **transcendent les découvertes novatrices** pour se concentrer sur des stratégies favorisant un impact significatif à une échelle plus étendue. Valoriser des approches visant à **rendre les avancées scientifiques accessibles à un public plus large.**
- **Numérisation Intelligente** : Encourager la recherche exploitant les **technologies numériques pour la collecte, l'analyse et l'interprétation de données.** Encourager l'utilisation de plateformes en ligne, d'outils d'analyse de données massives et d'approches numériques pour **enrichir la compréhension des facteurs de risque.**
- **Intelligence Artificielle** : Favoriser **l'exploration de l'intelligence artificielle au sein de la recherche biomédicale.** Encourager les projets à explorer comment les **algorithmes d'apprentissage automatique** peuvent **augmenter la précision du diagnostic,** anticiper l'évolution des maladies et identifier de nouveaux indicateurs de manière plus pertinente.
- **Translation à Grande Échelle** : Encourager des projets visant à **traduire rapidement les découvertes en applications cliniques** à une échelle significative, maximisant ainsi l'impact des avancées en sciences médicales.

• VOLET INNOVATION

- **Solutions Numériques Avancées** : Accompagner le **développement de solutions numériques efficaces** afin de faciliter la personnalisation des soins. Cette démarche pourrait englober la **conception d'applications mobiles innovantes**, la mise en place de **plateformes**, et l'intégration de **dispositifs connectés**, tous conçus pour incorporer une diversité de données dans le processus décisionnel médical.
- **Intelligence Artificielle au Service des Soins** : Favoriser activement l'**adoption de l'intelligence artificielle au sein des avancées diagnostiques et théranostiques**, visant ainsi à optimiser la personnalisation des soins. Accorder une valeur particulière aux systèmes d'aide à la décision basés sur l'IA, qui peuvent transformer de manière significative la **précision des diagnostics et l'efficacité des traitements**.
- **Innovations Régionales pour des Soins Personnalisés** : Encourager les initiatives visant à accompagner la **transformation des pratiques de soins personnalisés** au sein de notre région. L'objectif est de stimuler des idées générant un **renforcement des collaborations** entre les porteurs d'innovation et les praticiens de santé.

• VOLET APPUI EN COMPÉTENCES

Tout projet innovant pour lequel un appui en compétences sur le volet de la **soumission réglementaire d'essais cliniques** ou toute compétence de CRO lui serait utile alors qu'il n'en dispose pas des moyens financiers. Sous forme de mécénat compétences, Force se propose de **mettre à disposition son Département Recherche & Conseil** (qui dispose, à l'image de toute CRO) d'une large gamme de services de recherche clinique à l'appui du développement de médicaments et de dispositifs médicaux de phase II-IV en Europe.

Ce faisant, la Fondation Force permet aux porteurs d'être promoteur de leur démarche, de maîtriser et conserver ainsi la propriété intellectuelle de leurs travaux.

Pour ce volet spécifiquement, les projets devront se **dérouler ou démarrer au dernier trimestre 2024 et/ou dans le courant de l'année 2025.**



— SUBVENTION

La demande de financement **ne doit pas excéder** :

VOLET 1 150.000 euros sur la durée du projet

VOLET 2 150.000 euros sur la durée du projet

VOLET 3 5 à 10 jours pour l'appui dans les processus de soumission réglementaires et
20 à 40 jours pour les projets d'étude clinique dans leur phase rédactionnelle.

Le soutien peut être envisagé pour **2 à 3 ans** sur la base du montant forfaitaire maximum indiqué ci-dessus. Les frais d'équipement, de fonctionnement, de missions et/ou de personnel sont considérés comme éligibles s'ils contribuent à la réussite du projet et sont l'objet de l'affectation de la subvention.



— CRITÈRES D'EXCLUSION

La Fondation Force **n'a pas vocation à cofinancer des projets thérapeutiques ou d'essais cliniques dans les phases finales de l'obtention du marquage, notamment CE.**

Les membres du Conseil Scientifique de la Fondation Force et les équipes sous leur responsabilité ne sont pas éligibles en tant que porteur ou co-porteur.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus : il appartient au porteur de veiller à produire l'ensemble des pièces requises en langue française.



— ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE L'ÉVALUATION

Les membres du Conseil Scientifique veilleront particulièrement à la **qualité scientifique des équipes engagées dans le projet** qu'il s'agisse de celle du porteur ou celles de ses partenaires opérationnels

Une attention particulière sera réservée à la **faisabilité opérationnelle du programme** (résultats acquis, cofinancements, environnement scientifique, collaborations, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués ...) et à la **cohérence des éléments budgétaires en lien avec la dimension du projet.**

Les projets pour lesquels l'effet levier de la subvention de la Fondation Force aura été démontrée pourront être retenus comme **prioritaires.**

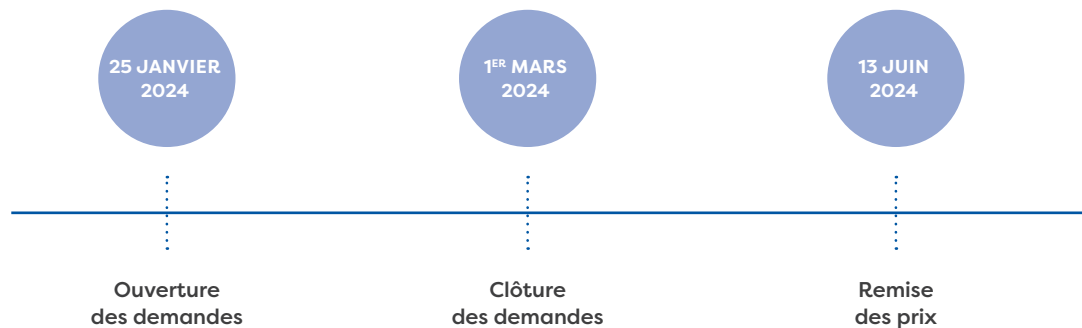
Les porteurs devront s'engager à fournir des **éléments d'évaluation intermédiaires et un rapport final.** Aussi, il est attendu des porteurs de **présenter leurs critères de suivi de leur projet.**



MODALITÉS DE SÉLECTION

Après vérification des critères d'éligibilité, le Conseil d'Administration de la Fondation Force délibère sur le choix des projets à soumettre à son Conseil Scientifique qui assure l'instruction des demandes.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer sur la base des recommandations de son Conseil Scientifique et selon les ressources financières disponibles.



DÉPOT DES DOSSIERS

Les projets devront **être déposés impérativement** par courriel sur l'adresse mail : 2024@fondation-force.fr

AU PLUS TARD
LE VENDREDI 1 MARS 2024
À 12H.

Tous les dossiers recevront un accusé de réception : à défaut, le porteur devra se manifester auprès des équipes à l'adresse suivante : contact@fondation-force.fr



pour l'INNOVATION et
la RECHERCHE en SANTÉ

**APPEL À
PROJETS
2024**